



MATÉRIEL DE VOTE

Vous recevrez, environ trois semaines avant les votations, l'enveloppe de vote contenant :

- la carte de réexpédition qui fait office de carte civique
- l'avis de convocation
- le livret explicatif rouge pour les votations fédérales et blanc pour les votations cantonales
- le(s) bulletin(s) de vote
- l'(es) enveloppe(s) correspondante(s)

A chaque début de législature, vous recevrez une feuille munie de 30 étiquettes autocollantes personnelles.

Le jeu d'étiquettes doit être conservé bien précieusement car il servira aux besoins des scrutins de toute la législature en cours. **En cas de perte**, un jeu d'étiquettes sera réimprimé moyennant une **demande écrite** préalable auprès du contrôle des habitants. **CHF 15.00 de frais administratifs seront encaissés.**